

Le CESE a voté son avis « Réseaux sociaux numériques : comment renforcer l'engagement citoyen ? »

L'engagement citoyen est un enjeu sociétal majeur, condition de la préservation et de la vitalité de notre démocratie. Touchant à ce jour plus de deux milliards de personnes dans le monde, les réseaux sociaux numériques offrent des potentialités remarquables pour susciter et relayer l'engagement. Les dernières élections américaines ont récemment montré la puissance de ces réseaux à tel point que la presse s'interroge sur la manière dont ils ont pu influencer la campagne en faveur de Donald Trump. Toutefois, si le nombre de socionautes ne cesse de croître, une partie de la population s'en trouve mise à l'écart par la fracture numérique.

Bien que les réseaux sociaux constituent un levier efficace pour favoriser et valoriser l'engagement citoyen, il ne faut pas oublier qu'ils comportent des biais et des risques à prendre en compte. Il s'agit à la fois de promouvoir les bonnes pratiques, éduquer les internautes, leur donner les moyens d'usages responsables et développer la transparence pour permettre une maîtrise individuelle et collective. Il importe également en matière d'engagement comme dans d'autres domaines, de ne pas sous-estimer les potentialités des réseaux sociaux ni les substituer aux indispensables rapports en face à face et au travail sur le terrain.

L'avis « Réseaux sociaux numériques : comment renforcer l'engagement citoyen » co-rapporté par Agnès Popelin (Groupe environnement et nature) et Gérard Aschieri (Groupe des personnalités qualifiées) au nom de la section de l'éducation, de la culture et de la communication présidée par Xavier Nau, interroge sur les conditions à créer pour favoriser à travers ces réseaux le renforcement des initiatives citoyennes, des liens sociaux, de la cohésion sociale, de la démocratie et de la citoyenneté. Dans le cadre de la préparation de leur avis, les rapporteur.e.s se sont appuyé.e.s sur les contributions citoyennes issues d'une plate-forme participative offrant également l'opportunité à chacun.e de réagir et voter sur les propositions des autres contributeur.trice.s.

L'avis a été soumis au vote de l'assemblée plénière du Conseil économique, social et environnemental le 10 janvier 2017 et adopté à l'unanimité des 186 votants.

FAIRE DE L'ACCES A INTERNET UN DROIT EFFECTIF POUR TOU.TE.S

On évalue à 15 % le nombre de personnes en France qui sont en difficulté face aux usages du numérique et l'origine de la fracture est d'abord sociale. Si l'on n'y porte pas remède, on risque de renforcer l'exclusion de certain.e.s et de réduire l'accès à leurs droits.

En conséquence, le CESE recommande que soit **traitée en urgence la question des zones blanches** en matière de téléphonie mobile et d'accès au réseau 4G. Il préconise également de **développer le maillage en points d'accès publics à Internet** sur l'ensemble du territoire et de **généraliser la présence de points d'accès gratuits au wifi**.

Tenant compte du fait qu'il ne s'agit pas seulement de s'intéresser aux équipements mais surtout de mettre en place

« Les réseaux sociaux constituent des outils extrêmement puissants offrant des possibilités considérables en matière d'engagement et de citoyenneté. Toutefois, ils ne peuvent pas être « une fin en soi » et il est indispensable, lorsqu'on entend les utiliser, d'avoir conscience de la réalité sociale qui nous entoure », rappellent les co-rapporteur.e.s de l'avis.

une société qui n'exclue pas une partie des citoyen.n.e.s du fait numérique, le CESE souhaite **développer dans tous les services publics de proximité, les fonctions de médiation numérique**, notamment en formant les agent.e.s qui devraient pouvoir **assurer une aide de premier secours aux internautes et promouvoir les pratiques collaboratives d'aide à l'utilisation du numérique et des réseaux sociaux dans des tiers lieux**.

RECONNAITRE ET VALORISER L'ENGAGEMENT SUR LES RESEAUX SOCIAUX

La massification du numérique a donné une dimension nouvelle à la mise en réseau des individus, des organisations, des activités humaines voire des objets. Les exemples en sont multiples, depuis la création d'événements jusqu'à des démarches de recherche en passant par la production de contenus numériques. Parmi les initiatives d'engagement citoyen qui suscitent un regard bienveillant le CESE constate malheureusement qu'elles peinent à obtenir des financements dépourvus de fins commerciales, c'est pourquoi il préconise la **création d'un fonds d'aide aux initiatives citoyennes avec un volet destiné aux initiatives utilisant les réseaux sociaux ou ayant les réseaux sociaux pour objet**.

En outre, face au constat que les réseaux sociaux sont de plus en plus utilisés par les pouvoirs publics pour informer le public et les administré.e.s, le CESE insiste pour que leur usage ne se limite pas à une information descendante. Il préconise de **développer les démarches participatives et collaboratives** en favorisant l'acculturation numérique des élu.e.s et des fonctionnaires et de **travailler à la mise en place d'une plate-forme de pétition** qui garantisse à la fois l'effectivité des signatures et la protection de leurs données.

LE ROLE INCONTOURNABLE DE L'EDUCATION POUR FORMER DES USAGER.ERE.S RESPONSABLES

Le rôle de l'école apparaît décisif en matière de formation initiale à la maîtrise des réseaux sociaux. Le CESE préconise ainsi de **développer les pratiques pédagogiques intégrant le numérique** pour permettre aux élèves de porter un regard critique sur ces outils et d'en avoir une pratique responsable. Cette formation doit se poursuivre tout au long de la vie professionnelle grâce à l'appui des entreprises qui doivent veiller à la sensibilisation et à la formation de leurs salarié.e.s tant dans leurs usages privés que professionnels des réseaux sociaux à travers les **plans de formation dans les entreprises**.

2

FAVORISER UN ENGAGEMENT ET DES USAGES RESPONSABLES DES RESEAUX SOCIAUX

En parallèle de cette responsabilisation des usager.ère.s par l'éducation, le CESE insiste pour que les différentes plate-formes adoptent un comportement responsable. A ce titre, il **demande que les conditions générales d'utilisation (CGU) des réseaux sociaux qui exerce une activité en France soient mises en conformité avec la législation de notre pays** et notamment celles qui concernent la liberté d'expression et ses limites. En outre, il **propose l'élaboration d'une signalétique permettant de repérer les messages à la viralité biaisée et les informations d'origine douteuse**.

Par ailleurs, et alors que Facebook, Twitter, YouTube et Microsoft ont signé en mai dernier un « code de conduite » contre la haine en ligne sans qu'aucune conséquence juridique n'en découle, **le CESE insiste pour que soit mis en place très rapidement des outils d'alerte sur l'ensemble des plates-formes** via un bouton de signalement standardisé facilement identifiable et utilisable.

Enfin, le CESE insiste pour que les géants du net jouent un rôle dans la lutte contre le réchauffement climatique et se positionnent en véritables acteurs de la transition énergétique. Il recommande, lors de la généralisation des plans climat-air-énergie territorial (PCAET) à la quasi-totalité du territoire national en 2017, **d'intégrer les « data centers » comme ressource nouvelle des réseaux de chaleur** et de veiller à leurs interactions avec les autres documents d'urbanisme.

PROTEGER L'ENGAGEMENT

S'engager n'est jamais neutre : afficher une prise de position, défendre des idées, prendre une initiative, participer à une mobilisation... peuvent avoir des conséquences pour celles. ceux qui s'engagent. Or, le fonctionnement des réseaux sociaux fait que ces engagements peuvent être connus très largement à l'échelle de la planète et que leur mémoire peut être conservée indéfiniment. C'est pourquoi la question de la protection de celles. ceux qui s'engagent prend une acuité particulière. Le CESE préconise en conséquence de **maintenir la possibilité de recourir à des pseudonymes** permettant d'exprimer une identité numérique qui ne recouvre pas l'identité administrative

Enfin, le CESE réaffirme la nécessité de garantir la protection et la portabilité des données, d'assurer la transparence sur l'utilisation de ces données ainsi que la confidentialité. De manière générale, il recommande de **conduire une réflexion sur le statut des métadonnées et des agrégations de données** pour rechercher les meilleures solutions juridiques pour leur protection, leur maîtrise et le respect de la vie privée, et invite à leur assurer une protection collective en les considérant comme des biens communs inaliénables.

Pour plus d'informations :

www.lecese.fr

twitter @lecese

Contacts presse :

Emilie HUMANN - 01 44 69 54 05 / 07 77 26 24 60 / emilie.humann@clai2.com

Delphine BOSCH - 01 44 69 30 35 / 06 99 37 61 76 / delphine.bosc@clai2.com